

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ILLFURTH DU LUNDI 09 FEVRIER 2015 A 20 HEURES

Sous la présidence de **Monsieur Christian SUTTER, Maire d'ILLFURTH**

Présents :

Messieurs et Mesdames **Danielle BUHLER**, **Fabienne BAMOND**, **Jean WEISENHORN**, **Pierre Paul KIENTZ**, **Bertrand MARCONNET**, **Francis BOCHENEK**, **Christian SCHIRLIN**, **Régine DOLLE**, **Véronique GEHIN**, **Benoît WOLF**, **Anne SEITHER**, **Pierre LEHE**, **Christine BERNARD**, **Anne-Catherine SCHOENIG**, **Emilie ERISMANN**, **Pierre GANSER**

Absents excusés et ont donné procuration :

Messieurs et Mesdames **Benoît GOEPFERT** à Christian SUTTER, **Bernard GANSER** à Pierre GANSER, **Jean KLEIBER** à Benoît WOLF, **Renée SIMON** à Jean WEISENHORN, **Myriam TOLLINI/SUTTER** à Régine DOLLE, **Carine TSCHIEMBER** à Fabienne BAMOND

Secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

---oOo---

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur Christian SUTTER ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux membres présents et au public toujours fidèle.

---oOo---

## Ordre du jour

- 1) FINANCE
  - a) Approbation du compte administratif 2014
  - b) Affectation du résultat 2014
- 2) Mise à disposition d'agents : fixation du tarif
- 3) D.E.T.R. 2015
- 4) Divers

## 1) FINANCE

Chaque conseiller a été destinataire :

- du relevé des dépenses de fonctionnement
- du relevé des recettes de fonctionnement
- du détail des dépenses d'investissement
- du détail des recettes d'investissement
- la balance générale 2014
- du compte rendu de la commission finance du 02 février 2015

### a) Approbation du compte administratif 2014

Le maire quitte la séance.

Monsieur Jean WEISENHORN préside la séance et rappelle que le compte administratif a été vu par la commission des finances le 02 février 2015.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes réelles de l'année 2014.

Chaque conseiller est destinataire du bilan général détaillé de 2014.

### Délibération : Approbation du compte administratif 2014

**Réuni** sous la présidence de Monsieur Jean WEISENHORN, 5<sup>e</sup> adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Monsieur Christian SUTTER, maire,

**après** s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Le maire a quitté la séance et n'assiste pas au vote**

<b>POUR</b>	<b>21</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

**Donne** acte au maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés	293 664.89			26 105.82	267 559.07	
Opérations de l'exercice	706 274.67			330 286.97	375 987.70	
Résultats définitifs	999 939.56			356 392.79	643 546.77	

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le maire rejoint l'assemblée.

-----

#### **Affectation du résultat de l'exercice 2014**

L'excédent global de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **356 392.79 €**. Cet excédent permet de financer une partie du déficit d'investissement qui s'élève à 999 939.56 €. La commission des finances a proposé d'affecter :

1. **350 000.00 €** au compte 1068 « affectation en réserves en investissement » du budget 2015
2. **6 392.79 €** au compte R002 « résultat reporté en fonctionnement » du budget 2015

#### **Délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2014**

**VU** le montant de l'excédent global de la section de fonctionnement de l'exercice 2014, qui s'élève à 356 392.79 €

**SUR** proposition de la Commission des Finances,

**APRES** avoir entendu les explications de Monsieur le maire

**APRES** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**  
**POUR**           **23**  
**CONTRE**       **0**  
**ABSTENTION**   **0**

**DECIDE** d'affecter

1. une somme de 350 000.00 € au compte 1068 « Affectation en réserves en investissement » du Budget 2014,
2. une somme de 6 392.79 € au compte R 002 « résultat reporté » en fonctionnement du budget 2013

----

Le maire propose de fixer les prochaines réunions budgétaires.

Lundi 2 mars à 20 heures – commission des finances

Lundi 9 mars à 20 heures – commissions réunies

Lundi 23 mars à 20 heures – conseil municipal

---oOo---

## **2) MISE A DISPOSITION D'AGENTS : fixation du tarif**

Les agents techniques communaux sont souvent mis à disposition des associations extérieures par la préparation de salles, de prêt de matériel.

La municipalité a décidé de fixer un tarif horaire

La moyenne horaire, charges comprises, est de 18.11 €

**Le conseil fixe le tarif horaire de mise à disposition d'agent à 20 € de l'heure et par agent.**

---oOo---

## **3) D.E.T.R. 2015**

Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), il a été défini les catégories d'opérations subventionnables au titre de la DETR 2015 ainsi que les fourchettes de taux de subvention applicables à chacune d'elles.

Dans la catégorie projets structurants en matière économique,

Un des critères de priorité est la création d'emplois

Le taux de subvention varie entre 20 et 40 %.

La commune peut déposer une demande pour l'acquisition du local commercial alimentaire.

Dans la catégorie maintien et développement des services au public en milieu rural, une demande peut être faite pour la bibliothèque municipal.

Le taux de subvention varie entre 20 et 40 %

Les dossiers devront comprendre :

- une lettre de demande de subvention
- une note explicative
- une délibération du conseil adoptant l'opération, sollicitant la subvention au titre de la DETR et arrêtant les modalités de financement
- un plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues
- un devis descriptif estimatif détaillé

### **Délibération : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 Commerce alimentaire**

**Vu** la circulaire du 02 janvier 2015 du Préfet du Haut-Rhin concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2015

**Vu** la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2015 décidant d'acquérir des locaux commerciaux dans la résidence Cœur d'Illfurth située à côté de la mairie, en vue d'y implanter une supérette.

Cette acquisition dont le coût prévisionnel s'élève à 480 000 € ht soit 576 000 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total TTC	576 000 €
DETR 40 %	192 000 €
Solde à la charge de la commune	384 000 €

Le maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1.1 - une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2 - la présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3 - le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers

1.4 – le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1.6 – une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet

1.7 – relevé d'identité bancaire

1.8 – numéro SIRET de la collectivité

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal**

**Pour**            **23**  
**Contre**        **0**  
**Abstention**   **0**

**Arrête** le projet d'acquisition de locaux commerciaux en vue d'y implanter une supérette estimé à 576 000 € TTC

**Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus

**Sollicite** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

---

**Délibération : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015**  
**Bibliothèque municipale**

**Vu** la circulaire du 02 janvier 2015 du Préfet du Haut-Rhin concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2015

**Vu** le budget communal

Le maire expose que le projet d'aménagement de la bibliothèque municipale, dont le coût prévisionnel s'élève à 270 807 € ht soit 324 968.40 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total TTC	325 000 €
DETR 40 %	108 322 €
Département	67 000 €
DRAC	13 000 €
Autofinancement communal	136 678 €

L'échéancier de réalisation de cette opération sera le suivant :

Démarrage des travaux au courant du 2<sup>e</sup> semestre 2015

Achèvement des travaux début du 2<sup>e</sup> trimestre 2016

Le maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1.1 - une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2 - la présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3 - le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers

- 1.4 – le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- 1.5 – l'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- 1.6 – une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- 1.7 – relevé d'identité bancaire
- 1.8 – numéro SIRET de la collectivité

Après en avoir délibéré,

#### **Le conseil municipal**

<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**Arrête** le projet d'aménagement de la bibliothèque municipale estimé à 325 000 € TTC

**Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus

**Sollicite** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

---oOo---

## **4) DIVERS**

### **Chaufferie bois et litige GESSIER**

Monsieur et Madame GESSIER demandait la pose d'un filtre à poussière sur la chaudière bois. Une entreprise nous a fourni un devis pour la fourniture et pose d'un électro filtre à particules fines Ce devis d'élève à 25 800 € HT, auquel il faudrait rajouter le dispositif d'évacuation centralisé des suies de 4 243 € HT.

Vu les montants, le conseil municipal décide de ne pas entreprendre les travaux.

--

### **Réunion publique du 04 février 2015**

La réunion du 4 février a été très intéressante et s'est passée très sereinement. Chacun a pu commenter son avis, ses doléances. Une seule critique, le tract aurait dû être distribué une semaine plus tôt.

--

### **Contrat territoire de vie**

Le maire a signé aujourd'hui même 9 février à Riedisheim avec le département, le contrat de territoire de vie concernant la bibliothèque municipale. Montant prévu de la subvention 67 000 €.

--

**Remplacement de Sonia BADER**

Madame Christelle KIENTZ d'Illfurth a été embauchée en qualité d'agent administratif, à compter du 1<sup>er</sup> février, pour la remplacer.

--

**Mairie**

Le maire informe que des devis ont été demandés pour des travaux de réfection de la cage d'escalier de la mairie ; il s'agit de travaux de peinture, de faux plafonds et d'éclairage.

Monsieur Bertrand MARCONNET relève qu'il faut aussi prévoir l'accessibilité, et pour ce motif qu'il serait judicieux d'attendre.

--

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.